



ROLES ET RESPONSABILITÉS DU MAITRE D'OUVRAGE DANS UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

IDEE(S) – Olivier Hache - 2016

SOMMAIRE

I) – NOTIONS ET TYPOLOGIES DE CONTRATS

1.1) Définition du contrat

- 1.1.1) Définition du code civil
- 1.1.2) Définition du code des marchés publics

1.2) Les supports contractuels dans les marchés publics et dans les marchés privés.

- 1.2.1) Les supports contractuels dans les marchés publics
- 1.2.2) Les supports contractuels dans les marchés privés

1.3) Les enjeux contractuels en phase « études » et en phase « travaux »

- 1.3.1) Phase « études »
- 1.3.2) Phase « travaux »
- 1.3.3) Les missions complémentaires

1.4) Les obligations des parties faites par la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP

1.5) Les obligations faites aux parties dans le cadre des opérations « privées »

II) – LA RELATION CONTRACTUELLE

2.1) Les devoirs de conseil, de direction et de surveillance du maître d'oeuvre

- 2.1.1) Devoir de conseil

2.1.2) Devoir de direction et surveillance du chantier

2.2) Cadrer les droits et obligations des parties

- 2.2.1) La maîtrise d'ouvrage
- 2.2.2) La maîtrise d'oeuvre

2.3) Les autres intervenants à l'acte de construire

- 2.3.1) Le pilote de chantier (OPC)
- 2.3.2) Le rôle du Coordonnateur SPS
- 2.3.3) le rôle du coordonnateur SSI
- 2.3.4) le contrôleur technique
- 2.3.5) le géomètre expert
- 2.3.6) le géotechnicien
- 2.3.7) Les assistants à la maîtrise d'ouvrage publique (AMO)

III) – LES ÉTAPES DE LA RELATION CONTRACTUELLE : DE LA FAISABILITÉ AU PROJET

3.1) Le diagnostic

- 3.1.1) le diagnostic technique
- 3.1.2) le diagnostic d'insertion de l'ouvrage dans son environnement

3.2) La définition du besoin et la programmation

- 3.2.1) – La définition du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage
- 3.2.2) – Le contenu du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage

- 3.2.3) – Les ambitions du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage
- 3.2.4) Quand doit on rédiger le programme ?
- 3.2.5) Qui rédige le programme ?
- 3.2.6) De la programmation générale à la programmation détaillée
- 3.2.7) – La gestion des modifications du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage

3.3) La réponse au besoin faite par le maître d'oeuvre

- 3.3.1) La vérification de la conformité des études au programme et de sa compatibilité avec l'enveloppe financière
- 3.3.2) L'élaboration des études d'avant-projet
- 3.3.3) La faisabilité en termes de planning
- 3.3.4) La finalisation de la conception générale du projet

3.4) L'exécution, la gestion et la validation des étapes de conception

- 3.4.1) La marge de manœuvre du maître d'ouvrage dans la validation des études
- 3.4.2) Les actes de la validation des études

I V) – EXÉCUTION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

4.1) Les objectifs contractuels : qualité et contenu des prestations, respect des délais, économie du marché.

- 4.1.1) L'acte d'engagement et ses annexes (cas d'un marché public)
- 4.1.2) Le cahier des clauses administratives particulières et ses annexes (cas d'un marché public)
- 4.1.3) Le contrat de maîtrise d'œuvre privé

4.2) Les conditions de la bonne exécution du contrat et les obligations faites au maître d'ouvrage dans les étapes de validation

4.3) L'assistance au maître d'ouvrage dans la passation des marchés de travaux

V) – L'ORGANISATION ET LE SUIVI DU CHANTIER

5.1) La période de préparation

- 5.1.1) L'organisation des intervenants
- 5.1.2) L'organisation du chantier
- 5.1.3) Les réunions de chantier
- 5.1.4) Le programme d'exécution des travaux
- 5.1.5) La sécurité et la protection de la santé des travailleurs
- 5.1.6) Le registre de chantier
- 5.1.7) Les études d'exécution
- 5.1.8) Le VISA des études d'exécution

5.2) La phase de réalisation et la direction à l'exécution des marchés de travaux

- 5.2.1) Les principes
- 5.2.2) - Phase exécution des travaux

5.3) Les opérations liées à la réception et le transfert de garde de l'ouvrage

- 5.3.1) Généralités
- 5.3.2) Les effets de la réception
- 5.3.3) Les étapes permettant la réception d'un ouvrage selon le CCAG-Travaux
- 5.3.4) Les documents fournis après exécution

5.4) La mise en œuvre des garanties après réception

- 5.4.1) La garantie de parfait achèvement
- 5.4.2) La garantie de bon fonctionnement
- 5.4.3) La garantie décennale

ANNEXES